

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 24 mai à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes ISAIA Monique, LOMBARD Jeanine, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, CUGNET Gérard (parti à la question n°4), PAYOT Jean-Michel (parti à la question n°6), ESTACHY Robert représentant M. VILLAIN Jacques, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert parti à la question n°14, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (parti à la question n°3), LOUISON Charles (pouvoir de Mme JAUBERT), TIRAN Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Mme JAUBERT Sylvie ayant donné pouvoir à M. LOUISON Charles, BEHETS Jan et BERCHER Francis et NICOLAO Michel.

La question n°5 a été abordé en début de séance.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE SKI 2012**

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 qui se présente comme suit :

BUDGET PRINCIPAL CTE

SECTION FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 739111	- 703 949.00 € (1)	Art 74124	+ 1 320.00 € (3)
Art 739116	- 1 587 485.00 € (1)	Art 74127	+ 489 055.00 € (4)
Art 73921	+ 703 949.00 € (1)	Art 74834	- 34 313.00 € (5)
Art 73923	+ 1 587 485.00 € (1)	Art 74835	- 476 734.00 € (6)
Art 022	- 20 672.00 € (2)		
	-----		-----
Total	- 20 672.00 €		- 20 672.00 €

- (1) Modification imputation budgétaire Plan comptable
- (2) Moins Value sur Dépenses imprévues
- (3) Plus Value sur Dotation de Base
- (4) Dotation de péréquation
- (5) Erreur imputation voir art 74835
- (6) Différence dotation péréquation prise art 74127 et rectificatif erreur imp comp taxe habitation

BUDGET ANNEXE SKI

SECTION INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 2315 Prg 1013	500 000.00 €	Art 1313 Prg 1013	500 000.00 €
	=====		=====
Total	500 000.00 €		500 000.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour Extrait Certifié Conforme.

C.C.V.U



Le Président,
M LANFRANCHI

Séance du 24 Mai 2012